



Aides de l'UIHJ dans les réformes judiciaires en Albanie

Dans le cadre du programme joint III bis entre le Commission européenne et le Conseil de l'Europe pour l'Albanie, des changements dans le système judiciaire sont intervenus, avec la participation d'un expert en matière d'UIHJ.

Un rapport d'évaluation

Dans le cadre de ce programme, le Conseil de l'Europe a organisé une conférence sur « l'exécution des décisions de justice en matière civile et commerciale en Albanie » qui a eu lieu à Tirana les 26 et 27 juin 2002.

La conférence a été organisée sous les auspices de M. Spiro Peci, ministre de la Justice d'Albanie. Cette conférence avait marqué le début de la coopération entre le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et l'UIHJ. Le droit à un procès équitable est illusoire s'il n'existe aucun système efficace en matière d'exécution des décisions de justice. À cet effet, après la conférence, le Conseil de l'Europe a demandé en 2002 à deux experts du conseil de l'Europe, Frank Walterson (Suède) et Jos Uitdehaag, membre du Comité d'UIHJ, d'écrire un rapport d'évaluation sur « *Comment l'Albanie pourrait utilement développer et renforcer l'application des décisions de justice en matière civile et commerciale* ».

Depuis le début, il était clair que les autorités albanaises étaient extrêmement intéressées. Le rapport d'évaluation a marqué le début d'un projet qui continue toujours. Le projet concerne notamment :

- la compatibilité et l'harmonisation des lois relatives à l'exécution en Albanie (c.-à-d. au Code de procédure civile et la loi sur l'organisation et le fonctionnement des offices d'huissier de justice), et
- la pratique l'exécution réalisée à l'Élysée huissier de justice albanais.

Depuis 2002 un certain nombre de conférences et réunions ont eu lieu en Albanie et au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Réforme du système judiciaire

Basé sur le rapport d'évaluation, un plan d'action sur l'exécution a été développé. Avec l'aide des experts d'Albanie, une étude complète a été réalisée sur les lois relatives à l'exécution (code de procédure civile). Dans le même temps, il a été discuté des mesures pouvant être prises pour renforcer et améliorer le statut professionnel des huissiers de justice.

À titre d'exemple concernant les changements d'ordre juridique, on peut citer les mesures destinées à éviter les abus en matière de procédure. Il est normal que les citoyens aient la possibilité de se plaindre des actions réalisées par les huissiers de justice et d'exercer des recours contre eux leurs décisions. Cependant comme c'est d'ailleurs le cas dans d'autres pays cela ne doit pas impliquer que les procédures d'exécution soient suspendues pour une période trop longue. C'est la raison pour laquelle une attention toute spéciale devrait être portée à ce problème. Beaucoup de choses ont changé au cours des dernières années. Le service des huissiers de d'Albanie est aujourd'hui une véritable organisation tant sur un plan national que régional. Tous les huissiers de justice doivent avoir un diplôme d'université. Des instruments ont été développés pour favoriser la formation professionnelle et permanente. Un manuel pour huissiers de justice a été développé pour faciliter le travail. L'UIHJ joué un rôle important dans le développement des règles internes en matière d'éthique et de mesures disciplinaires, mais également sur des méthodes d'évaluation pour mesurer l'efficacité des offices d'huissiers de justice en matière d'exécution des décisions de justice. Les offices locaux d'huissiers de justice fonctionnent sous

la responsabilité du ministre de la justice. Au travers de l'office central des huissiers de justice, le ministère de la justice a réalisé une évaluation de ces offices. Dans ces évaluations (durée de l'exécution, qualité de l'exécution, nombreux de dossiers traités), la qualité du travail a ainsi pu être mesurée.

Un autre exemple : la mise en place de standards concernant la pratique professionnelle. Ces standards devraient permettre que les huissiers de justice participent au processus visant à la détermination, le respect et l'application de ces règles de conduite, assurant ainsi indépendance, impartialité et équité dans l'exercice de leur ministère. Les règles d'un code de déontologie ont été écrites, adoptées par le ministère de la justice, et sont maintenant obligatoires pour les huissiers de justice.

Le futur

Compliments et félicitations aux confrères albanais pour la réforme du système de l'exécution en Albanie. Félicitations également au ministère de la justice d'Albanie et à toutes les personnes qui étaient et qui sont toujours impliquées dans le projet. Cela montre tout ce qui peut être accompli en très peu de temps lorsque la coopération est aussi fructueuse qu'elle l'est en Albanie.

La coopération se poursuivra donc dans le futur avec l'Albanie, laquelle a déjà exprimé sa volonté de rejoindre l'UIHJ. Espérons que cela deviendra une réalité dans un futur proche.



Sokol Sheti, ministre de la Justice – Minister of Justice

Tedi Malaveci, Directeur Général du Département des huissiers de justice d'Albanie – General director of the Judicial Officers service of Albania





UIHJ helps with legal reforms in Albania

In the framework of the Joint Programme III bis between the European Commission and the Council of Europe for Albania, changes in the legal system have taken place, with the participation of a UIHJ expert.

An assessment report

In the framework of this programme, the Council of Europe organised a seminar on the "Execution of Court Decisions in Civil and Commercial cases in Albania" which took place in Tirana on 26 and 27 June 2002.

The seminar was organised under the auspices of Mr Spiro Peci, Minister of Justice of Albania. This seminar was the start of a co-operation between the Council of Europe, European Commission and UIHJ.

The right to a fair trial is an illusion if there is no effective enforcement system. With this in mind, after the seminar, the Council of Europe in 2002 asked the CoE experts Frank Walterson (Sweden) and Jos Uitdehaag, member of the Committee of UIHJ, to write an assessment report on "How best Albania could usefully develop and strengthen the enforcement of court decisions in civil and commercial cases".

From the beginning it was clear that there was a lot of attention and interest within the Albanian society. The assessment report was the start of a project which still continues. The project focuses on:

- the compatibility and harmonisation of the laws regulating enforcement in Albania (i.e. Civil Procedure Code and the Law on the organisation and functioning of the Judicial Officers office), and
- the day-to-day practice of execution performed by Albanian Judicial Officers [i.e. enforcement agents]

Since 2002 a number of seminars and meetings have taken place in both Albania and in the office of the Council of Europe in Strasbourg.

Changes in the legal system

Based on the assessment report, an Action Plan on Enforcement was developed. Together with Albanian experts a thorough study was made on the laws relating to enforcement (e.g. Code of Civil Procedure). At the same time, measures were discussed and taken to strengthen and improve the institutional and professional status of enforcement agents.

An example of the changes in legislation is the prevention of enforcement procedural abuses. It is only natural that all parties have the possibility to file complaints against enforcement actions or to appeal against decisions of enforcement agents. However, as is the case in other countries this should not mean that enforcement should be suspended for too long. Hence special attention should be given to this. A lot has changed in the last few years. The Albanian Judicial Officers Service now has an adequate organisation on national and on a regional and local level.

All Judicial Officers need to have a university law degree. Instruments have been developed for professional and continuous training. A manual for Judicial Officers has been developed to ease the work. UIHJ assisted in the development of internal regulations on ethics, disciplinary measures.

But also on evaluation methods to measure the performance of local enforcement service offices. All Local enforcement service offices of Albanian enforcement agents operate under the responsibility of the Ministry of Justice. The Ministry of Justice through the Central Judicial Officers Service audits the

activities of the local offices. In these audits (e.g. of caseload, duration of enforcement, and quality) the enforcement process can be assessed.

Another example is the establishment of the standards of professional conduct. Those standards will enable bailiffs' participation in the process for the determination, respect and application of high standards of conduct, maintaining their independence, impartiality and fairness in duty. Rules of the Code of Conduct have been designed, adopted by the Minister of Justice and are now mandatory for judicial officers.

The future

Congratulations and compliments to the reform of the Albanian enforcement system and the Albanian colleagues, the Albanian Ministry of Justice and other advisors who were and still are involved. It shows what can be achieved in a very short time if cooperation is as fruitful as it is in Albania.

Cooperation with Albania will continue in future. Albania already expressed its willingness to join the UIHJ. Let us hope we can welcome them in the very near future.



Jos Uitdehaag, Regina Jensdotter (Conseil de l'Europe – Council of Europe), Frank Walterson

John Marston – Frank Walterson

